

PLAN LOCAL D'URBANISME

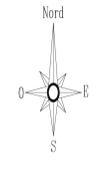
PLAN DE ZONAGE AU 1/2500ème

LEGENDE

- Trait de zone et de secteur
- Emplacement réservé pour des équipements publics et de voirie
- Emplacements boisés classés
- Secteur d'application du PPRNPI du Val d'Allier Clermontois
- Secteur d'application du PPRn "éboulement"
- ⊙ Cavité

Éléments à protéger au titre de l'article L. 123-1-5, 7ème alinéa du code de l'urbanisme (éléments caractéristiques du paysage) :

- Arbres isolés à conserver et plantations d'alignement à réaliser



REVISION	MODIFICATIONS - REVISIONS PARTIELLES MISES A JOUR
PRESCRIPTION	
Délégation du Conseil Municipal du 12/10/2012	- 1
ASSET DE PROJET	- 2
Délégation du Conseil Municipal du 17/07/2013	- 3
APPROBATION	- 4
Délégation du Conseil Municipal du	- 5

